

**Communiqué
Pour distribution immédiate****BC HYDRO RENONCE À SON DROIT DE PREMIER REFUS SUR LA CENTRALE DE MILLER CREEK**

LONGUEUIL, Québec, le 21 juin 2012 – Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) (« Innergex » ou la « Société ») annonce que BC Hydro a renoncé à son droit de premier refus de se porter acquéreur de la centrale hydroélectrique de Miller Creek, déclenché par la signature d'une entente définitive entre la Société et Capital Power Corp. (TSX: CPX) annoncée la semaine dernière. Innergex prévoit toujours clore la transaction en juillet 2012, sous réserve des autorisations réglementaires et autres conditions habituelles de clôture.

Résumé de l'acquisition annoncée

Dans un [communiqué de presse](#) daté du 14 juin 2012, Innergex annonçait qu'elle avait conclu une entente définitive avec Capital Power Corp. (TSX: CPX) visant l'acquisition de toutes les unités de l'entité propriétaire des centrales hydroélectriques de Brown Lake et de Miller Creek situées en Colombie-Britannique, au Canada, pour une contrepartie de 69,2 M\$.

Brown Lake est une centrale de 7,2 MW mise en service en 1996 et située sur des terres publiques près de Prince-Rupert sur la côte nord de la province. Cette installation génère une production annuelle moyenne de 51 800 MWh, dont la totalité fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité de 20 ans avec BC Hydro qui vient à échéance en 2016. La Société a également annoncé son intention de doubler la puissance installée de la centrale, pour un investissement additionnel de l'ordre de 20,0 M\$.

Miller Creek est une centrale de 33 MW mise en service en 2003 et située sur des terres publiques près de Pemberton dans le sud de la province. Cette installation génère une production annuelle moyenne de 97 900 MWh, dont la totalité fait l'objet d'un contrat d'achat d'électricité qui vient à échéance en 2023 et sur lequel BC Hydro détient deux options de renouvellement de cinq ans consécutives. La Société a également annoncé son intention d'effectuer des dépenses en immobilisations de 8,5 M\$ afin d'améliorer l'efficacité de la centrale.

Mise en garde au sujet des énoncés prospectifs : Le présent communiqué de presse contient de l'information prospective au sens de la législation en valeurs mobilières. L'information et les énoncés qui ne sont pas des énoncés de faits historiques dans le présent communiqué constituent de l'information prospective. On reconnaît la nature prospective de ces énoncés et de l'information à l'emploi de mots comme « environ », « approximativement » ou « potentiel » ou encore à l'emploi de verbes comme « pouvoir », « croire », « prévoir », « s'attendre à », « planifier », « projeter », « estimer », « continuer », « anticiper » ou « avoir l'intention de », au futur ou au conditionnel, ou à l'emploi de mots ou verbes analogues, y compris à la forme négative. Cette information prospective comprend notamment des énoncés à l'égard de la clôture prévue de la transaction, des avantages dont pourront bénéficier Innergex et ses actionnaires à la suite de l'acquisition, de la production d'électricité, des perspectives de croissance, du renouvellement des contrats d'achat d'électricité, de la stratégie et des plans d'affaires, ainsi que des objectifs d'Innergex ou visant Innergex.

L'information prospective comprend notamment de l'information prospective financière ou des perspectives financières, telles que les revenus projetés de l'année en cours, afin d'informer les investisseurs de l'influence potentielle de l'acquisition sur les résultats de la Société. Ces informations peuvent ne pas convenir à d'autres fins.

L'information prospective est fondée sur certaines attentes et hypothèses fondamentales formulées par Innergex à la date du présent communiqué, incluant notamment des attentes et des hypothèses concernant le respect de toutes les conditions de clôture, la disponibilité des sources de capitaux et le rendement des centrales en exploitation, estimations, prévisions et opinions d'Innergex. Même si Innergex estime que ces attentes et hypothèses sur lesquelles cette information prospective est fondée sont raisonnables, on ne doit pas s'y fier outre mesure étant donné que rien ne garantit qu'elles se révèlent exactes. Les résultats réels pourraient différer de façon importante de ceux actuellement prévus en raison d'un certain nombre de facteurs et de risques, notamment, le défaut de conclure l'acquisition, la possibilité de responsabilités non divulguées liées à l'acquisition, le défaut de réaliser les avantages de l'acquisition (incluant les coûts de synergie et l'efficacité opérationnelle), la production d'énergie, la fluctuation du prix au comptant Mid-C, le renouvellement des contrats d'achat d'électricité, la possibilité de sécuriser l'augmentation de la capacité envisagée des centrales, les bris d'équipement et d'autres risques généralement attribuables aux activités d'Innergex. Pour obtenir de plus amples renseignements à l'égard des risques et des incertitudes, vous

pouvez consulter la notice annuelle d'Innergex déposée sur SEDAR au www.sedar.com. L'information prospective dans les présentes est donnée en date du présent communiqué et Innergex ne s'engage aucunement à la mettre à jour ou à la réviser, que ce soit à la suite d'événements ou circonstances survenant après la date des présentes, à moins que la législation applicable ne l'exige.

Innergex énergie renouvelable inc. (TSX: INE) est un chef de file canadien de l'industrie de l'énergie renouvelable. En activité depuis 1990, la Société développe, détient et gère des centrales hydroélectriques au fil de l'eau, des parcs éoliens et des parcs solaires photovoltaïques et elle exerce ses activités au Québec, en Ontario, en Colombie-Britannique et dans l'Idaho, aux États-Unis. Son portefeuille d'actifs comprend actuellement : i) des intérêts dans 26 centrales en exploitation d'une puissance installée nette totale de 494 MW (puissance brute de 880 MW), dont 20 centrales hydroélectriques, cinq parcs éoliens et un parc solaire photovoltaïque; ii) des intérêts dans 9 projets en développement ou en construction d'une puissance installée nette totale de 231 MW (puissance brute de 374 MW), pour lesquels des contrats d'achat d'électricité ont été obtenus; et iii) des projets potentiels d'une puissance nette totale de 2 844 MW (puissance brute de 2 977 MW). Innergex énergie renouvelable inc. est notée BBB- par S&P et BBB (faible) par DBRS.

La stratégie de création de valeur pour les actionnaires de la Société est de développer ou d'acquérir des installations de production d'énergie renouvelable de grande qualité qui génèrent des flux de trésorerie constants et un rendement sur le capital élevé, et de distribuer un dividende stable.

–30–

Pour plus de renseignements, veuillez contacter :

Marie-Josée Privyk, CFA
Directrice – Relations avec les investisseurs
Tél. : 450 928-2550, poste 222
mjprivyk@innnergex.com
www.innnergex.com